

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 23 septembre 2024 à 14H00
Séance n°9

- Sur 38 membres,

Etaient présents ou représentés les 29 membres suivants

Collège des Professeurs

Mme Barbara MEAZZI
M. Marc DALLOZ
M. Stéphane AZOULAY

Collège des Autres Enseignants

Mme Céline MASONI-LACROIX
M. Serge MILAN
M. William TATINIAN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Etudiants

M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

Représentants des Etablissements Composantes

Mme Elodie LYONS, OCA
M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Jeanick BRISSWALTER à M. Stéphane AZOULAY
Mme Cécile AYERBE à Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO à M. William TATINIAN
Mme Claudine BATAZZI à Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX à Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN à M. Serge MILAN
M. Erwan PHILIPPE à M. William TATINIAN
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS à Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM
Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Marc DALLOZ
Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco à M. Stéphane AZOULAY
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Serge MILAN
M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Marc DALLOZ
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à Mme Barbara MEAZZI

Etaient absents ou excusés les 9 membres suivants

M. Didier FORCIOLI
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA

Mme Alicia TEIXEIRA ALVES
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Flavio CONTAT
Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

Invités présents

Mme Cécile BERETTA, Rectorat de Nice
M. Jean DELLAMONICA, Faculté de Médecine
M. Sylvain ANTONIOTTI, VP Initiative d'Excellence
M. Laurent COUNILLON, VP Recherche & Innovation
Mme Elisabeth WALLISER, IAE
M. Franck BRILLET, INSPE
Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, VP RH
Mme Claire ANDRIKO, DRH,
M. Hugues LLITJOS, DRH
M. Pascal CREMOUX, DEF
M. Boualem ALIOUAT, IUT
M. Pierre BARONE, UniCA SPORT
Mme Lydie FORLIN, DAF
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens. Elle débute à 14 heures.

PRÉAMBULE

Mme Françoise SIMON-PLAS est accueillie en tant que nouvelle déléguée régionale de l'INSERM, remplaçant M. Dominique NOBILE suite à son départ à la retraite.

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUILLET 2024

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY propose aux membres de valider le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024.

Le procès-verbal du 16 juillet 2024 est approuvé à la majorité des voix, avec 22 voix favorables et 3 abstentions.

I — QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

4

2) VALIDATION DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2025 DES ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, VP Ressources Humaines

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE explique que deux principaux points seront abordés dans cette session : la validation de la campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré pour l'année 2025 et les résultats du concours national d'agrégation en droit public et sciences politiques. Enfin, un point sera dédié à la politique d'intéressement, dont M. Hugues LLITJOS présentera les détails.

Elle rappelle que ces sujets ont déjà été discutés lors du CSAE du 10 septembre 2024, ainsi que lors de la séance du Conseil Académique du 19 septembre 2024.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE précise que la campagne de recrutement des enseignants du 2nd degré a pour objectif d'aligner l'université sur la campagne nationale, tout en bénéficiant d'une plus grande flexibilité, notamment sur les disciplines en tension. En effet, lors de la première vague de recrutement, le rectorat ne dispose pas de droit de veto, ce qui offre davantage de marge de manœuvre.

Les enseignants recrutés sont principalement certifiés ou agrégés, avec des compétences spécifiques, notamment pour la formation des futurs enseignants, la coordination de certaines unités pédagogiques ou encore le développement de réseaux professionnels. Ces compétences représentent une véritable plus-value pour certaines composantes de l'université, telles que l'IUT, l'INSPE, ou encore les formations en STAPS.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE rappelle également que les principes d'arbitrage appliqués sont à la fois techniques et stratégiques, prenant en compte la disponibilité des postes, la situation budgétaire de l'établissement, ainsi que l'impact sur l'offre de formation. Sur les 15 demandes de postes reçues pour cette campagne, 6 ont été arbitrées favorablement, tandis que les autres n'ont pas été retenues principalement pour des raisons de disponibilité ou de pertinence stratégique.

La campagne d'emplois 2025 des enseignants du 2nd degré est approuvée à l'unanimité des voix.

3) ADOPTION CAMPAGNE D'EMPLOIS 2025 ENSEIGNANTS CHERCHEURS : CONCOURS NATIONAL D'AGRÉGATION

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, VP Ressources Humaines

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE explique que ce concours national d'agrégation en droit public et sciences politiques est différent de celui concernant les enseignants du 2nd degré. Il relève d'un processus spécifique qui permet l'accès aux fonctions de professeur dans des disciplines telles que le droit public, les sciences politiques, ou encore les sciences de gestion.

5 Elle rappelle que cette année, la demande porte spécifiquement sur le renforcement des enseignements en droit public, en particulier au niveau des Masters. De plus, le CERDACFF (Centre d'Études et de Recherche en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal) a souligné l'importance d'un tel recrutement pour dynamiser l'activité de recherche dans cette discipline, en particulier pour des projets à dimension internationale.

Elle précise également que la demande de poste doit être remontée au ministère avant le 17 octobre 2024, ce qui explique son traitement anticipé par rapport à la campagne de poste E/C de l'établissement. Ce poste sera intégré, en fonction du vote, dans les arbitrages favorables lors de la campagne de postes annuelle, afin de tenir compte des besoins de la composante concernée.

La campagne d'emplois 2025 enseignants chercheurs concours national d'agrégation est approuvée à l'unanimité des voix.

4) VALIDATION DE L'ENVELOPPE 2024 ALLOUÉE AU DISPOSITIF D'INTÉRESSEMENT DES PERSONNELS

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE, VP Ressources Humaines et de M. Hugues LLITJOS, Chargé du pôle pilotage de la DRH

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE rappelle qu'un cadrage spécifique a été défini en 2023 pour structurer la politique d'intéressement de l'Université Côte d'Azur, qui vise à reconnaître

l'investissement exceptionnel des agents de l'université, au-delà de leurs activités habituelles. Cette politique est articulée autour de trois axes principaux :

- Projets stratégiques et structurants pour l'établissement;
- Implication professionnelle des agents au sein des services;
- Développement des ressources propres au sein des composantes.

M. Hugues LLITJOS détaille les résultats de la politique d'intéressement en 2024. Le montant total alloué à l'intéressement est plafonné à 3,1 millions d'euros, avec un principe d'attribution maximale par agent fixé à 14000 euros. Les montants d'intéressement attribués au cours des dernières années ont progressé de manière significative, atteignant 2,9 millions d'euros en 2023.

Un membre du Conseil s'interroge sur l'équité de cette politique, considérant les disparités entre les différentes composantes, en particulier celles qui génèrent moins de ressources propres par l'apprentissage.

Mme Fabienne D'ARRIPE-LONGUEVILLE reconnaît ces disparités, mais défend l'idée que cette politique d'intéressement reste un outil important pour encourager l'investissement exceptionnel des agents. Par ailleurs, un rééquilibrage est effectué par l'établissement pour abonder certaines enveloppes notamment celles pour les BIATSS afin de corriger en partie ces déséquilibres. Une réflexion est engagée pour mieux encore corriger ces biais.

6

L'enveloppe 2024 de 3,1 M€ allouée au dispositif d'intéressement des personnels est adoptée à la majorité des voix, avec 17 voix favorables, 7 voix défavorables et 4 abstentions.

II – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

1) MODIFICATION DE STATUTS D'EUR

Présentation de M. Laurent COUNILLON, VP Recherche & Innovation

M. Laurent COUNILLON, Vice-président Recherche et Innovation, présente les modifications relatives aux statuts et aux rattachements de laboratoires aux Écoles Universitaires de Recherche (EUR). Il rappelle que ces évolutions sont nécessaires pour mieux structurer les collaborations scientifiques et garantir la cohérence entre les laboratoires et les EUR concernés.

M. Laurent COUNILLON mentionne plusieurs autres modifications de rattachement, principalement pour des laboratoires en lien avec les sciences physiques et mathématiques :

- La première modification concerne l'EUR HEALTHY, qui accueille désormais en adossement secondaire le laboratoire LINE (Laboratoire Innovation et Numérique pour l'Éducation). Ce laboratoire était jusqu'à présent rattaché à l'EUR Industries Créatives, mais en raison des travaux sur le projet IA4ECF (Enseignement des compétences relationnelles assisté par l'IA dans le domaine de la santé), il est désormais pertinent de formaliser ce nouvel adossement avec l'EUR HEALTHY.

- Le laboratoire CRHEA (Centre de Recherches sur l'HétéroÉpitaxie et ses Applications), spécialisé dans les matériaux semi-conducteurs, la microfabrication et les dispositifs associés, voit son statut évoluer. Initialement une UPR (Unité Propre de Recherche) du CNRS, le CRHEA devient désormais une UMR (Unité Mixte de Recherche).

Ces rattachements visent à renforcer la cohérence scientifique et la collaboration entre les laboratoires et les EUR, notamment en ce qui concerne l'alignement des projets de recherche et des formations doctorales.

M. Laurent COUNILLON conclut en indiquant que ces modifications n'auront pas d'impact significatif sur les listes électorales ou sur les ressources allouées aux EUR, mais elles renforceront la dynamique des collaborations.

Les modifications de statuts d'EUR sont adoptées à l'unanimité des voix.

2) MODIFICATION DES STATUTS DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Présentation de M. Elisabeth WALLISER, Directrice de l'IAE

Mme Marie-Sophie BERGER explique que les modifications sont principalement d'ordre formel et visent à aligner les statuts de l'IAE avec les récentes évolutions du code de l'éducation. Une des modifications clés concerne la réduction du nombre de représentants des usagers au sein du conseil de l'IAE, passant de trois à deux membres, afin de mieux s'adapter à la durée de présence des étudiants dans les cursus.

7

Mme Elisabeth WALLISER, directrice de l'IAE, précise que cette modification a été nécessaire en raison de la rotation rapide des étudiants dans les cursus de Master, rendant difficile la continuité de leur représentation au sein du conseil. Le Conseil des statuts a d'ailleurs donné un avis favorable à cette modification.

M. Marc DALLOZ souligne que, bien que cela puisse paraître contre-intuitif de réduire la représentation des usagers, la réalité du terrain montre que la participation des étudiants, en particulier en Master, est souvent limitée et rend cette réduction nécessaire.

La modification des statuts de l'institut d'administration des entreprises est approuvée à la majorité, avec 28 voix favorables et 1 voix défavorable.

7) DÉSIGNATION DE MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA COMMISSION D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Études et de la Formation

M. Pascal CREMOUX, directeur de la direction de la formation et des études, explique que la commission d'exonération des droits d'inscription examine les demandes d'exonération des frais d'inscription des étudiants en difficulté. La commission se réunit mensuellement de septembre à janvier pour statuer sur les dossiers.

Le Conseil doit élire un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des étudiants pour siéger à cette commission.

M. William TATINIAN, membre élu du collège B au conseil d'administration et M. Flavio CONTAT, membre élu du collège des Usagers au conseil d'administration, sont désignés à la majorité des voix, avec 27 voix favorables et 1 abstention, pour siéger à la commission d'exonération des droits d'inscription.

III — QUESTIONS FINANCIÈRES

8) ACTUALISATION DE LA POLITIQUE VOYAGES

Présentation de M. Lydie FORLIN, Directrice Adjointe des Affaires Financières

Mme Lydie FORLIN, directrice adjointe des affaires financières, explique les récentes évolutions en matière de politique de voyage. Les changements s'inscrivent dans une volonté de simplification administrative, notamment à la suite du rapport Gillet et des travaux engagés en interne. Ce rapport, et des échanges avec d'autres universités ont permis d'aboutir à des principes de simplification, mis en œuvre à travers le décret du 6 juillet.

Les principaux points de la simplification sont les suivantes :

- Suppression des justificatifs d'hébergement pour les déplacements remboursés au forfait; toutefois, l'agent doit conserver les justificatifs pendant un an, en cas de contrôle a posteriori;
- Suppression de la fourniture d'une attestation sur l'honneur pour les repas;
- Pour les dépenses inférieures à 30 euros, il ne sera plus nécessaire de fournir des justificatifs, à l'exception des frais d'hébergement et de repas.

Mme Lydie FORLIN précise que pour les dépenses supérieures à 30 euros, les justificatifs seront encore requis, mais uniquement jusqu'au remboursement de la mission. Il n'y aura plus de contrôle a posteriori pour les montants inférieurs. Ces mesures visent à alléger la charge administrative liée à la gestion des missions et des déplacements.

Mme Forlin partage des statistiques qui démontrent l'impact potentiel de ces simplifications. En effet, en 2023, 85 % des déplacements en France ne nécessitaient pas de justificatifs d'hébergement, et ce chiffre pourrait atteindre 94 % avec la nouvelle mesure de simplification. Pour les déplacements à l'étranger, 61 % des missions étaient exemptées de justificatifs en 2023, et ce pourcentage pourrait atteindre 88 % avec les ajustements apportés à la politique de voyage.

M. Stéphane AZOULAY ajoute que ces simplifications devraient considérablement réduire les tâches administratives et améliorer l'efficacité des remboursements pour les usagers.

L'actualisation de la politique «voyages» est approuvée à l'unanimité des voix.

Mme Lydie FORLIN présente une deuxième simplification liée à la gestion des dépenses. Elle explique que, tout en cherchant à harmoniser les procédures avec les organismes de recherche, l'université souhaite supprimer le contrôle systématique de la comparaison des devis par la DAF pour les montants inférieurs à 10000 euros. Cette mesure vise à simplifier le processus d'achat, tout en accompagnant les usagers pour garantir une gestion correcte des dépenses. Ce seuil de 10000 euros représenterait environ 55 % des actes traités, et concernerait 97,8 % des bons de commande. Cette solution permettrait de réduire significativement la charge administrative. Elle ne nécessite pas de vote.

9) ADOPTION DES TARIFS UNICA 2024-5

Présentation de M. Pierre BARONE, Directeur d'UniCA SPORT

M. Pierre BARONE, Directeur de la DVU, expose la révision des tarifs des prestations sportives et des locations d'installations. En effet, les tarifs sont réévalués tous les deux à trois ans afin de prendre en compte l'augmentation des coûts, notamment ceux liés à l'énergie, à l'entretien et aux travaux de rénovation. Cette révision constitue également un effort de rattrapage en raison des investissements importants réalisés pour moderniser plusieurs infrastructures sportives datant des années 1970, et qui sont désormais conformes aux standards actuels de 2024.

M. Pierre BARONE explique que la nouvelle grille tarifaire reflète la hausse des coûts d'exploitation ainsi que les efforts de réinvestissement dans les équipements. Par exemple, les installations de musculation et de boxe connaissent une augmentation des tarifs, principalement pour les tiers externes. De plus, de nouveaux tarifs ont été créés pour des activités comme le padel et le ski. Ces activités sont désormais proposées avec des formules incluant des sorties à la journée ou avec une nuitée.

M. Pierre BARONE précise que le tarif pour le gymnase C passe de 30 euros à 32,5 euros, avec un minimum de facturation révisé à 120 euros, contre 83,33 euros précédemment. Cette augmentation prend en compte les coûts de gestion, les interventions des opérateurs, ainsi que les frais liés à la gestion comptable et administrative des locations.

M. Pierre BARONE conclut en indiquant que ces revalorisations tarifaires devraient permettre de générer environ 600000 euros de ressources propres, qui seront réinvesties dans la vie étudiante et universitaire. Les tableaux des modifications tarifaires ont été mis en ligne pour consultation, avec les changements surlignés.

L'actualisation des tarifs des prestations sportives et de locations des installations d'UniCA SPORT est approuvée à l'unanimité des 28 voix.

IV — CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens, présente le point relatif aux conventions à l'ordre du jour. Il explique que certaines conventions sont fournies pour information, ayant été déjà validées par le président dans le cadre de sa délégation de compétences, tandis que d'autres nécessitent un vote du Conseil d'Administration, car elles ont été signées par des ordonnateurs secondaires, dont les décisions doivent être réapprouvées par le Conseil.

M. Stéphane AZOULAY rappelle que les conventions soumises au vote ont été mises en ligne pour consultation préalable et qu'elles ont déjà été contrôlées par les services compétents. Il propose ensuite de passer au vote sur le tableau des conventions.

Les conventions sont approuvées à l'unanimité des voix.

POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

- Présentation du bilan de la rentrée universitaire 2024 de M. Pascal CREMOUX
- Présentation du ZIP Arômes Parfums Cosmétiques de M. Sylvain ANTONIOTTI

10

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17 heures.

Dates du prochain conseil d'administration : 22 octobre 2024

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.